

Par Me Aurélie Montané-Marijon
Avocat cabinet Verbateam Lyon

Gable, Elite, CBL, Alpha : quand les assureurs construction en LPS périclitent

Les annonces depuis un an des faillites de ces différentes assurances font frémir les professionnels tout comme les propriétaires d'ouvrage.

Qui sont ces sociétés ?

Ces sociétés ont pénétré le marché français de l'assurance construction (décennale et dommage-ouvrage) en libre prestation de service (LPS) et représentaient 10% du marché de l'assurance-construction.

Le dispositif de LPS permet à un assureur agréé dans un pays de l'espace économique européen d'offrir ses services dans un autre Etat : Lichtenstein pour Gable Insurance, Gibraltar pour Elite Insurance Company Ltd, Irlande pour CBL Insurance Europe DAC et Danemark pour Alpha Insurance A/S.

Quand ont-elles cessé leurs activités ?

La société GABLE a été la première à ouvrir le bal en arrêtant le 5 juillet 2017. Elite Insurance company Ltd a cessé le 5 juillet 2017, CBL Insurance le 12 février et Alpha Insurance le 11 juin 2018.

Qui payera les sinistres ?

Les compagnies étrangères n'étant pas soumises au contrôle de l'Etat français, elles ne bénéficient pas de la protection instituée avec le fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages (FGAO) suivant l'article L.421-9 du Code des assurances.

Le périmètre d'intervention du FGAO a été élargi seulement pour les contrats signés ou renouvelés à partir du 1er juillet 2018, auprès des particuliers victimes de la défaillance d'assureurs étrangers spécialisés en Dommage-ouvrage (DO) et pratiquant la LPS.

Malheureusement, les quatre sociétés susnommées n'entrent donc pas dans ce périmètre.

Elite Insurance, Gibraltar a mis en place un protocole de paiement restreint (eliteclaims@amourisk.com).

Pour les trois autres sociétés, les coordonnées des liquidateurs sont :

- GABLE : Gable.claims@enstargroup.com ou gable@bwb.li
- CBL : policyqueries.cblie@kpmg.ie
- ALPHA : alpha@kammeradvokaten.fr

Il convient de noter qu'il existe un fonds de garantie danois pour Alpha Insurance qui couvre les sinistres produits entre le 11 juin 2018 et le 9 juillet 2018 ainsi que les retours de prime (remboursement des primes quand arrêt en cours de contrat) mais avec une franchise. (<https://www.finanstilsynet.dk> et <https://alphagroup.dk>)

Ainsi pour les professionnels, il convient de se rapprocher au plus vite d'un assureur agréé en France et qui propose la reprise du passif et pour les particuliers de leur courtier.